

Odilie Ancrenas

Sons & lumières de l'église St-Pierre

Une église qui sonne à nouveau heures et angélus, perpétuant ainsi une tradition ancestrale encore bien ancrée dans nos « campagnes »... Décrié par certains et applaudi par d'autres, le retour de sa présence sonore restitue au paysage communal un élément rassurant incontestable. Un retour rendu possible grâce à quelques opérations de maintenance mécaniques et à la mise aux normes de l'installation électrique. Lors de celle-ci un éclairage à leds a été installé pour mettre en valeur le soir et le matin les vitraux. Pour vous permettre de découvrir ou re-découvrir le patrimoine paroissial de la commune une **soirée de découverte** vous est proposée à l'église le **vendredi 23 novembre** à 18h30.

➤ pages 6-7



MAIS QUI ÉTAIENT DONC LES PORMORTAIS « Morts pour la France » en 14/18 ?

➤ Conférence pour ne pas les oublier *par Jean-Louis Breton*

SAMEDI 10 NOVEMBRE 2018 à 17 h | Maison pour Tous



➤ page 4

SOMMAIRE

- Éditorial **P** 2
- Fioul : Achats groupés **P** 2
- Coût travaux rue Delamotte : précision **P** 3
- Morts pour la France en 14/18 **P** 4
- Tom Argentin, nouveau champion pormortais **P** 5
- Cloches, paroisses et vitraux **P** 6-7
- Retour sur la 3^e fête Saint-Hubert **P** 8-9
- Actus ASSPM **P** 10-11
- CDF : Festival de théâtre - Assemblée générale **P** 12-13-14
- Gazouillis Le foulque macroule **P** 15
- Le chien, meilleur ami de l'homme **P** 16
- Comptes-rendus de conseil municipal **P** 17-19
- Le petit marché du jeudi - Messes - La photo de saison **P** 20
- Jeux & Solutions **P** 21-22
- À votre service **P** 23-24



FESTIVAL DE THÉÂTRE

3 jours, 4 pièces...

9-10-11 novembre ➤ pages centrales



TOM ARGENTIN, un nouveau CHAMPION PORMORTAIS

➤ page 5



TROISIÈME FÊTE SAINT-HUBERT

et... nouveau succès

➤ pages 8-9



ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Conseil Municipal renforcé

➤ page 17

L'Édito par Christian Lordi

Cet été les gros orages nous ont épargné. Nous sommes chanceux par rapport à certaines régions françaises. Tout étant en excès nous avons droit à un déficit important de pluviométrie.

Ce beau temps a permis aux travaux de voirie programmés rue Delamotte de bien avancer. Ils devraient se terminer dans le temps planifié début novembre. Ces travaux à l'origine programmés sur deux phases la première en 2018, la seconde en 2019, se trouveront exécutés en une seule phase sur 2018. Moins de dérangement et aussi des travaux au montant total moins élevé.

Pour les autres travaux envisagés Grande rue et côte d'Annebault toujours rien à l'horizon concernant la demande de subvention sur les fonds Barnier, c'est sûrement cela que l'on appelle « Attendre le déluge » mais l'espoir fait vivre, nous aurons peut-être bientôt une réponse.

J'espère que le prochain édito vous annoncera une bonne nouvelle concernant cette subvention.

Parlons un peu loisirs, le mois de novembre va vous offrir des projets de rencontres et de divertissements : 9, 10 et 11 novembre, opération théâtre par le Comité des fêtes ; le 10 novembre, à l'occasion du centenaire de l'armistice 14-18 conférence *pour ne pas les oublier* ; le 23 novembre, soirée découverte du patrimoine communal à l'église.

De bonnes raisons, en cet automne de sortir, de se rencontrer, d'échanger lors de manifestations, c'est cela aussi « Vivre ensemble ».

Alors je vous souhaite bonne lecture en ce JPM N°73 et vous dit à bientôt courant novembre.



Achats groupés

Devant l'envolée des prix de l'énergie et particulièrement du fioul domestique, nous proposons d'organiser un service de regroupement de commandes permettant à chaque Portmortais de bénéficier de tarifs réduits liés à l'accroissement du volume commandé.

Une commande regroupant l'ensemble des besoins individuels sera passée chaque trimestre. La **quantité minimum commandée devra être de 300 litres** par adresse de livraison, en fioul ordinaire ou de qualité supérieure (à préciser à la commande).

Le prix facturé sera celui obtenu le jour de la passation de la commande.

Les livraisons seront effectuées le premier vendredi du mois suivant la date de commande et payables directement au livreur (« au cul du camion... »).

Echéancier prévisionnel

| Date de commande « au plus tard » | Date de livraison |
|-----------------------------------|---------------------------|
| 24 novembre 2018 | 7 décembre 2018 |
| 19 février 2019 | 1 ^{er} mars 2019 |
| 28 mai 2019 | 7 juin 2019 |
| 27 août 2019 | 6 septembre 2019 |
| 26 novembre 2019 | 6 décembre 2019 |

Pour bénéficier de ce service disponible dès maintenant, passez votre commande auprès de Gérard Moreau :

➤ par téléphone au 06 79 58 15 78 (tel ou sms)

➤ par courriel à l'adresse gmoreau@port-mort.com

en spécifiant les informations de votre commande :

• nom • adresse • numéro de téléphone • quantité • qualité.

Chacun sera informé le jour de la commande du tarif exact obtenu.

■ GÉRARD MOREAU | CONSEILLER MUNICIPAL



SIRET 821 432 606 00019

➤ **Horaires d'hiver** | à partir du 5 novembre



- **Midi & soir du mercredi au samedi**
- **dimanche midi**
- **Fermé dimanche soir, lundi et mardi**

Nouveau chef | Cédric Leridée



Pour fêter le passage du Tour le 14 juillet dernier, quelques Portmortais ont déployé leurs talents artistiques et créatifs.



NOUVEAU

Point « Pickup » à la boulangerie

La *Baguette Magique* propose désormais le service Pickup de La Poste. Vous pourrez ainsi retirer vos commandes aux heures d'ouverture du commerce **sauf le dimanche**.

Seul le mode de livraison **dpd** n'est pas pris en charge pour cause d'incompatibilité d'horaires d'ouverture et de livraison.

Ouverture

du Mardi au Samedi :
7h15 - 13h15 • 15h15 - 19h30
Dimanche : 7h30 - 13h00
Fermé le Lundi



NOUVEAU



L'entreprise **LES 3 VALLÉES** vous propose un service **GRATUIT** de collecte de vos déchets verts afin de les composter ou d'en faire du paillis.



tontes de gazon



petits branchages



feuilles, taille de végétaux



plantes, végétaux flétris

Petites souches acceptées

(THUYAS : branches et feuillage devront être séparés)

Seuls sont acceptés les déchets **triés** et **prêts à l'enlèvement** à l'intérieur de la propriété et à **proximité immédiate** du point d'accès du véhicule de collecte.

DÉPÔTS SUR LA VOIE PUBLIQUE STRICTEMENT INTERDITS.

COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

Éric ASSIER
06 38 87 13 03



SOYONS PRECIS

250 000 € de travaux rue Delamotte à Port-Mort

titrait la presse locale il y a quelques semaines...



Une accroche percutante qui a inmanquablement déclenché chez le lecteur la réaction, « bah ça va, la commune est riche ! » et qui nécessite clarification.

Les chiffres réels incombant au budget communal ont été publiés au sein de ces pages dans les comptes-rendus de conseil (24/04/2018).

Je vous l'accorde, la lecture de ceux-ci n'est pas forcément des plus captivantes, et je vous propose un petit résumé du vrai bilan financier de cette opération visant à résorber les problèmes d'écoulement des eaux pluviales.

Budget total

- **208 274,00 € HT** soit 249 928,80 € TTC (TVA 20%)

Prise en charge par le

Syndicat de Voirie Vexin-Seine (SVVS)

- 50 % du montant HT soit 104 137,00 €
- TVA sur le montant total soit 41 654,80 €
- soit au TOTAL **145 791,80 €**

Restant à charge de la commune, solde HT

- **104 137,00 € HT**

■ A.C.

Les plus jeunes avaient tout juste 20 ans

Le plus âgé avait 40 ans...



Mais qui étaient donc les Pormortais « Morts pour la France » en 14/18 ?

Conférence pour ne pas les oublier
par Jean-Louis Breton

SAMEDI 10 NOVEMBRE 2018 à 17 h
Maison pour tous



Dessin original de **Stéphan Agosto** d'après une carte postale.

■ Prologue

11 novembre 1918 | Fin des combats mais une nation marquée et traumatisée par la mort comme jamais dans son histoire !

- Bilan de l'hécatombe humaine
- L'identification des morts
- L'annonce des décès aux familles
- Les types de sépulture
- La mention Mort pour la France
- Les autres victimes du conflit

■ Les Pormortais *Morts pour la France*

Analyses globales

- Les sources
- Le Livre d'or
- Le Monument / Histoire du Monument
- Les Armes, les affectations
- Les dates de décès
- Les lieux de décès / Lien avec les grandes batailles
- Les sépultures
- Les âges / Les situations familiales

Jean-Louis Breton est professeur d'Histoire retraité, auteur de « Le château de Gaillon pendant la Grande Guerre », coordonnateur et co-auteur de « 1914-1918 : Gaillon et sa région aux côtés de la Belgique ».

Stéphan Agosto est auteur de bandes dessinées : « Opération Jubilé Dieppe 1942 », « FAFL Forces Aériennes Françaises Libres », « L'Alternative »...

■ Les Pormortais *Morts pour la France*

Évocations individuelles

Classées par date de décès et suivies pour certaines par une information sur les descendants actuels.

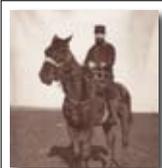
| | |
|----------------------------|--------------------------------|
| COLLOT, Florent | † le 25 août 1914 |
| YVELIN, Augustin | † le 29 août 1914 |
| LEGRAND, Eugène | † le 22 septembre 1914 |
| MIQUEL, Jules | † le 24 octobre 1914 |
| LAFITTE-FITOU, Albert | † le 10 novembre 1914 |
| PARISSE, Paul | † le 11 mai 1915 |
| GRUEL, Gustave | † le 16 mai 1915 |
| COLLOT, Édouard | † le 23 juin 1915 |
| BAQUET, Victor | † le 6 décembre 1915 |
| DELAMOTTE, Maurice | † le 10 décembre 1915 |
| LÉCUYER, Stanislas Georges | † le 27 janvier 1916 |
| BROÏLO, Louis | † le 4 avril 1916 |
| BOTTÉ, Georges | † le 1 ^{er} juin 1916 |
| LETAILLEUR, Achille | † le 5 septembre 1916 |
| BOUQUET, Raoul | † le 20 novembre 1916 |
| TERSINET, Hubert | † le 4 mai 1917 |
| MOULIN, Henri | † le 5 mai 1917 |

■ Épilogue

11 novembre 2018 | Fin des commémorations du Centenaire mais persistance du devoir de Mémoire pour ne pas oublier toutes les victimes de la Première Guerre mondiale et contribuer ainsi au maintien de notre vigilance pour la sauvegarde de la paix et de la concorde.



Pour l'occasion, des porte-drapeaux de l'Association des Anciens combattants de Gaillon seront présents.



Si vous disposez de documents ou d'objets pouvant contribuer à cette conférence, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Jean-Louis Breton au 06 37 09 66 24.



Tombe d'Henri Moulin, nécropole nationale de Cerny-en-Laonnois (Aisne)



Un nouveau champion pormortais Tom Argentin, Kayakiste « ligneux »



© Droits réservés



Aujourd'hui les jeunes ont tendance à se diriger vers des sports médiatisés tels que le foot rugby judo handball ou leurs idoles font souvent la une des couvertures. Lui a choisi, une discipline plutôt discrète médiatiquement, le **kayak**.

Il faut bien distinguer la FFA, fédération de l'aviron et la FFCK, fédération du canoë-kayak, toutes deux représentées aux Jeux olympiques.

Tom découvre cette activité au collège où une enseignante avait créé une section Kayak. Intéressé, c'est en toute logique qu'il s'inscrit au club du SPN à Vernon dès l'âge de 12 ans. Aujourd'hui il est en Terminale sport étude au pôle espoir de Caen et s'entraîne 12 à 14 heures par semaine.

Le Kayak se pratique soit en eau vive ou en vitesse (course en ligne sur eaux calmes).

Tom a choisi la **course en ligne** et s'est à ce jour déjà constitué un joli palmarès :

- **Champion de Normandie-IDF cadet 2018 :**
> K1 - K2 - K4 sur 200 m.
- **Champion de France cadet à Poses : 5 médailles :**
> Or - K2 sur 200 m
> Argent - K1 sur 200 m
> Argent - K2 sur 1 000 m
> 2 x Bronze - K4 1 000 m et 200 m
- **Champion de France Élite* cadet 2018**
> K1 sur 200 m
- **Compétition Internationale en Slovaquie :**
> 1^{er} en K4 sur 500 m
> finaliste en K1 sur 200 m en terminant 6^{ème} sur 9
- **Olympic Hopes 2018 (équivalent du championnat du monde) à Poznan en Pologne :**
> 9^{ème} en K2 sur 200 m

Suite à ces résultats **Tom** a intégré l'Équipe de France.

**Le championnat Elite est supérieur au championnat de France classique c'est en quelque sorte le vivier de l'équipe de France ou sont sélectionnés les meilleurs du championnat de France.*



© Droits réservés

Bravo à **Tom** et souhaitons lui de rejoindre un jour les médaillés olympiques célèbres comme Tony Estanguet, triple médaillé d'or en eaux vives et Maxime Beaumont, 2^{ème} à Rio en course en ligne pour ne citer qu'eux.

■ **GILLES AULOY**

- K1 > monoplace
- K2 > biplace
- K4 > quadriplace



© Droits réservés



Pauline Pitou

Historiquement Port-Mort comprenait deux paroisses. Pour mémoire la première se nommait Saint-Pierre de Port-Mort, l'église se trouvant dans l'enceinte l'actuel cimetière, la seconde portait le nom de Saint-Martin de Châteauneuf, l'église se situant en contre bas du piton rocheux face à la centrale hydraulique.

Nous allons, tout d'abord, nous intéresser aux événements, qui durant les années 1769 et 1770 ont marqué l'extinction de la paroisse de St-Martin de Châteauneuf.

Au début de l'an 1769, Robert CAREY Curé de la paroisse de St-Martin, devant les faibles revenus de sa cure et les frais à assumer, fait dresser un procès verbal de l'état de l'église et des revenus y attachés; puis les transmet à son évêque.

Le 11 du mois d'octobre, Dominique de la Rochefoucauld Archevêque de Rouen, Primat de Normandie attendu qu'il n'a point de presbytère sur la cure de St-Martin et qu'il y a même un procès entre le curé actuel et les paroissiens de la dite portion pour faire juger s'ils sont tenus de loger leur curé, que l'église de la seconde portion paraît n'avoir été autrefois et dans son origine qu'une chapelle Castrale et qui, sans trop savoir comment, est devenue Paroissiale, sans que cependant il y ait encore actuellement aucun cimetière, sans qu'on y baptise les enfants, qu'on y publie les bans de mariage et qu'on y fasse les enterrements, l'église de la première portion étant en possession de faire toutes ces fonctions pour les habitants de l'une ou l'autre. Il pense qu'il est nécessaire de supprimer le titre de la seconde portion et d'en unir les revenus au titre de la première. A ces fins il nomme pour faire visites, informations, enquêtes, procès verbaux Monsieur l'Abbé de LASTIE, Vicaire général; mission que celui-ci accepte le 14 octobre 1769.

Le 24 octobre, l'Abbé de LASTIE se rend à 8h du matin à l'église de St Martin, visite dont il dresse ce procès verbal: " La dite église est très pauvre, sa fabrique n'ayant que quarante livres de rentes sur lesquelles on en donne dix livres et seize sols au Sieur Curé pour l'acquit des fondations; qu'elle est située en un lieu très incommode, très escarpé et d'un très difficile accès, qu'étant enfoncée dans le roc elle est fort humide, peu seure (sic) à cause des pierres qui peuvent s'en détacher que la couverture de la dite église étant posée contre la roche laisse des ouvertures qu'il n'est pas possible de remplir"

A 10h du matin, suite à cette visite il se rend au château de Port-Mort où il séjournera jusqu'au 20 novembre, afin d'y entendre les consentements et oppositions des témoins nécessaires et des habitants de Port-Mort. Ceux-ci furent invités par lecture aux prônes des deux églises lors des messes des dimanches 15, 21, 29 octobre à venir faire par de leurs observations éventuelles.

Le 20 novembre, furent convoqués au château pour entendre les fins du dit réquisitoire et pour donner leur consentement

au seigneur de Port-Mort et patron présentateur des dites paroisses, Messire Nicolas Louis JUBERT :

- Les deux curés Sieur Toussaint BELLAMY curé de la 1ère portion et le Sieur Robert CAREY curé de la seconde.

- Les syndics et trésoriers des deux fabriques, Pierre FAUQUET, Philippe POSTEL et Adrien QUESNOY.

- Comme témoins assignés les Sieurs De la NIEPE Escuyer (sic), De GAILLARDBOIS Escuyer, DROUET Escuyer, GENTIL Curé de Mézières, DESONCHES Curé de Gaillon, GUILBERT Curé de St Pierre la Garenne et les nommés Charles PELLIER, Nicolas BREHAN, Nicolas Philippe ANGOT laboureurs demeurant en la portion de St-Martin.

Suite à la remise du réquisitoire par l'Abbé de LASTIE à l'archevêque, celui-ci prend le 23 décembre un décret visant à supprimer la seconde paroisse et à l'unir à la première aux clauses et conditions suivantes:

1) Le cure de St Pierre de Port-Mort et ses successeurs seront tenus de faire sur les revenus de leur cure une pension annuelle et viagère de 400 livres au curé Robert CAREY au domicile qu'il sera tenu d'élire à Rouen.

2) Pour ne point priver de secours spirituels les habitants de la paroisse de St-Martin, un vicaire sera établi pour desservir la chapelle succursale de Châteauneuf sous la dépendance du curé de St-Pierre; à charge du dit curé de lui verser sur ses revenus une somme de 500 livres plus 50 pour le logement. Le vicaire devant prendre si possible logement à Châteauneuf, toutefois jusqu'au décès du Curé Robert CAREY cette somme de 550 livres sera ramenée à 400 livres.

3) Le vicaire sera tenu de faire école aux garçons pauvres de la commune.

4) L'église de St-Martin devra être conservée comme telle jusqu'à qu'il en soit construit une autre plus commode.

5) Lorsque la pension viagère sera éteinte par le décès du Sieur CAREY, il sera établi une maîtresse d'école pour les filles de la paroisse, prise dans une communauté de Soeurs, laquelle demeurera dans le hameau de Châteauneuf. Il sera donné à la Soeur sur les revenus de la cure la somme de 250 livres; la soeur sera installée 1 an après le décès du Sieur CAREY, les premières 250 livres serviront à l'achat des fournitures de meubles ustensiles d'école que les paroissiens seront obligés d'entretenir par la suite.

6) Les frais faits pour parvenir au présent décret d'union et d'extinction et à faire jusqu'à l'enregistrement des lettres de

patentes et signification d'icelles seront payés par le Sieur Curé de la paroisse de St-Pierre de Port-Mort .

Ce décret fut confirmé par une lettre de patente, le 19 janvier 1770 signée LOUIS XV en l'an 55^{ème} de notre règne et fut exécutoire par l'arrêt de la cour du parlement de Rouen rendu le 1^{er} mars 1770.

Cette période de l'histoire de Port-Mort sonna le glas de l'église de St-Martin de Châteauneuf, mais aussi annonça la création de l'école des filles de Port-Mort (actuellement la maison située entre le boulanger et le local des infirmières.). La réunion des deux paroisses explique peut-être pourquoi en 1878 l'église située au cimetière fut démantelée et vendue aux enchères successeur du seigneur de Port-Mort, le Comte Douet de Graville a fait édifier l'église actuelle en un lieu à égale distance des deux anciennes églises.

Que nous reste-t-il de ces deux églises ?

Les vitraux, de l'ancienne église de Port-Mort située dans l'enceinte du cimetière, qui ont été reposés en 1878 sur l'actuelle église.

Le plus grand est situé dans l'entrée, les deux moyens dans les allées droite et gauche côté entrée et le dernier le plus petit, qui représente des anges, est situé à côté de l'entrée de la chapelle Saint-Robert à droite de l'autel.

Mais il n'y a pas que ces vitraux qui ont été conservés lors du changement du lieu de culte.

En effet les trois cloches de l'ancienne église, citées dans l'inventaire de la visite pastorale de 1856, ont été réinstallées dans le clocher de la nouvelle église. Ces cloches datent, pour deux de 1840, et pour l'autre de 1843.



Christian Lordi

Petit historique de ces trois cloches...

Auparavant seulement une de ces cloches était en service, les deux autres étaient installées mais non utilisées, nécessitant un renforcement de leurs fixations.

Les trois ont été fondues par Julien CATLAIN fondeur à Elbeuf, offertes à la Paroisse par le Comte Robert Malet de GRAVILLE , offrande inscrite sur les cloches sous la forme de « Très noble, très illustre Robert, Léon, Georges, Adrien Malet Comte de Graville. », ainsi que par les paroissiens qui se contenteront de l'inscription « offerte par les paroissiens dont les noms figurent au registre de la Fabrique de Port-Mort » .

- La plus haute dans le clocher, jusqu'alors en service a été baptisée « **Louise Clémence** ».
- La plus ancienne, bénite le 19 octobre 1840 par le vicaire général d'Evreux F.A.M. LE GUILBERT, a été baptisée « **Louise Caroline** », ces deux cloches portent les prénoms de deux sœurs de Louis Charles Robert Malet de GRAVILLE.

Cette année, nous avons remis aux normes l'installation électrique qui datait de la construction de l'église.

Comme vous avez pu le remarquer les cloches ont arrêté de fonctionner un certain temps. Nous ne pouvions plus les faire réparer car l'installation électrique vétuste interdisait l'accès du clocher au réparateur. Nous avons donc décidé de mettre aux normes l'installation électrique et ensuite réparer la cloche principale et procéder à la réhabilitation des deux autres.

Des travaux qui sauvegardent le patrimoine et viennent compléter la restauration des vitraux effectuée il y a plusieurs années.

Nous avons profité de la remise aux normes de l'électricité pour mettre en valeur le soir et le matin, par un éclairage économique (rampes Led), les vitraux de l'église. Celles-ci sont allumées aux mêmes heures que l'éclairage public.

Afin de découvrir cette illumination des vitraux ainsi qu'entendre le son des cloches oubliées et à nouveau en service, nous vous invitons le

vendredi 23 novembre à 18h30,

**pour une petite soirée de découverte
du patrimoine communal.**

Une de ses sœurs, Louise Caroline, fut sa marraine le vingt cinq juin 1809. Il est à noter que l'offrande de ces cloches correspond à l'époque du mariage du baptisé avec Louise Marie PRUD'HOMME.

Étaient aussi présents Robert LOHY, maire, Désiré POTELE président de la Fabrique et du curé Emmanuel LEFEBVRE.

À noter que ce prêtre était originaire de Port-Mort, âgé de 35 ans, né le 8 prairial An XIII à Port-Mort, fils de Nicolas et de Marie Françoise DELAPLACE, petit fils de François et de Marie Elisabeth CARON, arrière petit fils de François et de Thérèse PREVOST, arrière arrière petit fils de Simon et de Marie HALAY, arrière arrière arrière petit-fils de François et de Catherine QUETEVILLE... Là s'arrêtent mes archives, déjà six générations qui nous mènent vers 1680 ...

- Celle de 1843 a été baptisée « **Marie Anatole** », par Marie Anatole de Fayet épouse d'un des frères Louis Charles Malet de Graville.

...et d'une petite quatrième

Il se trouve en plus dans le clocher une quatrième cloche plus petite et plus ancienne qui ne dispose plus de son battant.

Celle-ci proviendrait de l'ancienne église Saint-Martin-de-Châteauneuf réunie à la paroisse de Saint-Pierre de Port-Mort le 23 décembre 1769 et ensuite abandonnée, puis petit à petit démantelée.

Elle a été fondue à Amiens par la maison LECULL et DAPERON ancienne maison CAVILLIER et LECULL. Elle ne porte aucun nom de baptême, mais par contre elle est ornée de beaux motifs de vierge à l'enfant et des roses.

■ CHRISTIAN LORDI

Sources:

Compte-rendu visite pastorale 1856 archives privées C.LORDI
Recensement de la population 1840 archives municipales mairie de Port-Mort.
Relevés des mariages de Port-Mort 1683-1820 Cercle généalogique de l'Eure.

FÊTE SAINT-HUBERT

3^e ÉDITION un franc succès !



Thomas Symoens

La 3^{ème} édition de la fête Saint-Hubert, organisée par Jean-Louis Mansois, Président de l'association de chasse de Port Mort aidé par la municipalité, la sauvegarde, le comité des fêtes, l'ALPM, avec le concours de la Fédération des chasseurs et la société canine de l'Eure, s'est déroulée sous un beau soleil qui a contribué à la réussite de la journée.

Environ **2800 visiteurs** sont venus admirer la meute, les rapaces, les chiens, le dressage, le berger et tous les stands.

La messe Saint-Hubert, préparée par Mirène et Bernard, a été dite par le Père Frat accompagné par les trompes de la St-Hubert d'Evreux. Elle a rencontré un vif succès, environ 600 personnes étaient présentes. L'équipage des Pierres Cassées vint faire bénir les chiens de la meute au terme de la célébration.

Grands et petits, chasseurs ou non, chacun a pu tout au long de la journée, suivre les différentes démonstrations :

- L'équipage des pierres cassées
- Les rapaces par le Bois des Aigles
- Le berger, son chien et ses oies
- L'AFPECCA 76 et le dressage des chiens d'arrêt
- Le lâcher de pigeons par Stéphane
- Les défilés des clubs de race de chiens de chasse

La promenade sur le terrain permettait :

- De rencontrer les associations de chasse spécialisées du département mais aussi de tirer à l'arc, à la carabine laser et de participer au concours de tir à la carabine organisé par le comité des fêtes de Pressagny l'Orgueilleux.
- De connaître au village des chiens les différentes races présentes.
- De profiter de nombreux stands : armurerie, canin, et autres.



Thomas Symoens

■ À l'occasion du spectacle de fauconnerie le maître de cérémonie fait connaissance avec un volatile dont il n'a pas l'habitude...

↘ Cette manifestation, dont le succès est incontestable, existe grâce à la **générosité des propriétaires des terrains** qui les mettent gracieusement à la disposition des participants et visiteurs. Il faut également remercier les **sponsors** et saluer le **dévouement des nombreux bénévoles**.

De nombreux barnums sont nécessaires : ceux-ci sont **aimablement prêtés** par les communes de Notre-Dame-de-l'Isle, Pressagny-l'Orgueilleux, et Saint-Pierre-la-Garenne ; là encore un grand merci.

Merci aussi à l'animateur **Didier Guilbert**, ex technicien de la fédération, présent toute la journée, et qui nous a fait partager ses connaissances cynégétiques.

La restauration et la buvette assurée par **Leroy Traiteur** a permis à tous de déjeuner et de se rafraîchir.

Les membres du **Comité des fêtes** ont assuré le service des desserts, crêpes, café tout au long de la journée, merci à eux.

Le tirage de la tombola, gérée tout au long de la manifestation par l'ASSPM, clôturait la journée. Merci aux donateurs.

Au cours de cette fête, les différentes démonstrations ont permis de présenter la chasse sous un aspect peu connu du grand public.

Il faut rappeler que la chasse contribue à la conservation de la biodiversité en raison des actions qu'elle met en place : sauvegarde des zones humides, amélioration du milieu, plantations de haies, suivi sanitaire des animaux sauvages, comptage des populations de gibier en vue d'en fixer les prélèvements, repeuplement pour les espèces en mauvais état de conservation.

Enfin il y a une majorité de chasseurs parmi les bénévoles qui ont aidé pendant les 3 jours au montage et démontage des stands et barnums.

Je réitère mes remerciements à vous tous sans qui cette journée mémorable n'aurait pu être.

■ **JEAN-LOUIS MANSOIS - LUCIEN CAILLOT**





Les Actus de la Sauvegarde

par Marie-Christine Baron

UNE JOURNÉE PAS COMME LES AUTRES Dimanche 3 juin

Une journée organisée par l'ASSPM en partenariat avec Pressagny-l'Orgueilleux qui s'adressait à tous. Ce fut une superbe journée qui réunit Pormortais et Pressécagniens autour du Patrimoine.

MATIN A PRESSAGNY INAUGURATION DU QUAI « DECORCHEMONT »

Les villages de Port-Mort et de Pressagny-l'Orgueilleux se sont rassemblés pour une journée patrimoine sans précédent ! Une superbe inauguration à Pressagny-l'Orgueilleux en bord de Seine qui nous a permis de découvrir la célèbre famille Décorchemont, artistes de père en fils, à travers une très belle exposition et en présence de quelques membres de la famille très honorés par cette manifestation, à laquelle quelques personnalités politiques étaient également présentes.

La matinée s'est terminée par un vin d'honneur pour tous sous un beau soleil et dans un cadre magnifique. Merci à Monsieur le Maire, les Conseillers, et M. Lebrun pour leur invitation. Une trentaine de Pormortais ont répondu présent.

PIQUE NIQUE À LA TOUR DE PORT-MORT

Pour continuer, suite à cette matinée nous avons enchaîné par un pique nique à la Tour à Port-Mort où 40 personnes venues de Gaillon, Port-Mort, Vernon et des environs, ont continué la journée dans une ambiance très conviviale autour des tables au pied de la Tour, partageant leur pique-nique et faisant connaissance ! Une rencontre vraiment agréable sous un beau soleil ! Notons au passage la présence d'un invité d'honneur Raymond Césaire, ambassadeur de France (pour les curieux vous pouvez retrouver son parcours sur Internet), qui nous a accompagné tout au long de la journée avec grande sympathie !

APRÈS-MIDI BALADE COMMENTÉE

L'après-midi, quelques personnes de Pressagny sont venues nous retrouver pour profiter de la balade commentée par Christian Lordi qui nous a attiré l'attention sur la flore autour de la Tour, continuant à nous faire partager ces maintes connaissances sur l'Histoire à travers une balade qui partait de la Tour, passant par la Croix de Bordeaux, puis le Gravier de Garguantua, et arrivant au Tombeau de St-Ethbin... intarissable et toujours aussi passionnant : un grand merci de tous pour cet après-midi culturel qui a permis à plusieurs invités de découvrir notre riche patrimoine dont nous sommes très fiers !

Enfin, place aux sportifs qui ont pu regagner la Tour en empruntant le nouvel escalier confectionné par nos Conseillers Municipaux la semaine précédente ! C'était du sport mais tout le monde a apprécié ! Merci pour ce beau travail

Pour terminer cette belle journée nous nous sommes tous retrouvés autour d'un pot de l'amitié : cidre exige pour les Normands et gâteau pour récupérer des forces, ce n'était pas de trop !



↘ CHÂTEAU DE ST-JUST Dimanche 15 juillet

Sortie réservée aux adhérents ASSPM.

Un petit groupe d'environ 25 personnes, ont eu le plaisir de découvrir ce parc magnifique sous un beau soleil et là... nous avons apprécié l'ombre ! Accompagné par Patrick Lewille et Marie-Agnès, ainsi que du jardinier, nous avons découvert le matin, le fameux potager et l'après-midi, après un pique-nique sur la terrasse du château, le parc nous attendait avec ses fontaines, ses petites mares, caves, et paysages superbes.

Encore merci à Patrick et Marie-Agnès pour cette superbe organisation : journée très réussie !

↘ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Samedi 26 janvier 2019

Mairie, 18h30

Nous encourageons tous les Pormortais intéressés par leur village, le patrimoine, l'environnement... à venir à notre rencontre ; nous serons heureux de leur faire découvrir nos activités passées et leur présenter nos projets.

Nous sollicitons déjà dès maintenant les bonnes volontés à rejoindre notre bureau pour que notre association puisse continuer son action.



↘ FÊTE SAINT-HUBERT Dimanche 9 septembre

Entretenons cet esprit d'équipe entre les associations pormortaises ! L'ASSPM a participé à la préparation de la Fête St-Hubert et a tenu le stand tombola toute la journée.

À cette occasion nous avons confectionné le lot du « panier des saveurs » composé de plusieurs produits récoltés auprès de commerçants, agriculteurs etc. de notre région que nous remercions pour leur participation.



↘ TOUR DE FRANCE samedi 14 juillet

Le drapeau normand aura flotté au sommet du Gravier... 24 heures !

En l'honneur du Tour de France, l'ASSPM avait installé le vendredi 13 juillet le drapeau normand pour attirer l'attention un peu plus sur notre « Gravier ». Effet réussi mais pas dans le sens où nous le souhaitons : le drapeau avait disparu le dimanche 15 juillet !



Port-Mort

Villages

THEATRE

9, 10 & 11 NOVEMBRE 2018

Cie Auteur de Vues
RIBES EMBELLE
D'après des textes de Jean-Michel Ribes

Adulte 8€
Enfant 2€

Michel Deblaere, Romain Deblaere, Férié Renard

20h30
Le 9 novembre 2018
Dans le cadre du festival
PORT-MORT en SCENE !

La Cie Auteur de Vues entamera le festival avec une pièce à sketches, très humoristiques, jouant sur des situations burlesques, avec un texte ciselé, tout en subtilité :
Ribes Embelle

(si vous appréciez Raymond Devos, c'est un peu dans la même veine).

Les billets seront en vente sur place + Permanences à la Mairie aux heures d'ouverture à partir du 15 octobre

PASS pour plusieurs pièces

Le Théâtre du Lion
DON QUICHOTTE
D'après le roman de Miguel Cervantès

Adulte 5€
Enfant 2€

Françoise Calvez, Tristan Calvez, Cédric Grimon

15h00
Le 10 novembre 2018
Dans le cadre du festival
PORT-MORT en SCENE !

Les enfants de moins de 10 ans habitant Port-Mort, ainsi que les enfants hors commune scolarisés à Port-Mort, sont invités à venir s'initier au théâtre de Don Quichotte, avec une entrée...

Cie L'Arcsène
La Reine d'Autruche
Pièce de Pierre Thibolt

Adulte 8€
Enfant 2€

Ophélie Sommier, Guillaume Perret, Emmanuel Marie, Sandra Tallet Lafosse, Yann Murin, Héliane Roussel, Danisla Louiset, Sophie Gallard, Jean-Pascal Hébert, Denis Chopart, Madeleine Bouchet

20h30
Le 10 novembre 2018
Dans le cadre du festival
PORT-MORT en SCENE !

Un complot : "il faut se débarrasser de la Reine d'Autruche!" ... perfide et hideuse mégère qui tyrannise toute sa cour. Mais... Qui mettre à sa place? Beaucoup de personnages dans cette comédie facétieuse et burlesque qui revisite à la fois Ubu roi et Hamlet.

Une pièce pleine de rebondissements et de manipulations de notre chère langue Française interprétée par l'**Arcsène**

La Cie Rhizome
DOCHETTES SURPRISE
Pièce de Jacky Goupil

Adulte 8€
Enfant 2€

Isabelle Meneau, Céline Bouley, Eric Meneau, Patrick Limouzin

15h00
Le 11 novembre 2018
Dans le cadre du festival
PORT-MORT en SCENE !

N'hésitez pas à réserver ! **06.89.34.54.95**
Infos détaillées à suivre sur notre page FB sortir à Port-Mort et sur notre site www.sortirportmort.com



Sortir à Port-Mort
Des Spectacles de Proximité

ge Vivant !

RE



Le **Théâtre du Lion** invitera sur nos planches **Don Quichotte**, ce fou génial ! La Compagnie vous fera une démonstration de vitalité épique et d'une certaine dérision, de "folie", bien dans l'esprit du roman à l'origine de la pièce.

Cette pièce à succès est tout à fait recommandée pour un jeune public (à partir de 5/6 ans), car le jeu appuyé, les costumes et les cavalcades sont à même de les convaincre.

de 12 ans,
si que les
qui sont
nt invités à
avec Don
gratuite.

La Compagnie Rhizome se chargera de clore ce week-end avec une pièce bien rodée, qui a rencontré beaucoup de succès jusqu'à maintenant : **Pochettes Surprises**.

Le rythme s'accélénera, les rires vont fuser, les situations cocasses s'entrechoquer ! Un feu d'artifice que cette pièce pour terminer sur une note de bonheur qui vous restera en bouche.

L'argent rend les gens "fous", exacerbant les sentiments pas jolis-jolis de l'humain... Les comédiens vont vous entraîner dans leur tourbillon diabolique...

MAISON DE VILLAGE

À quoi le théâtre sert-il donc ?



« C'est vrai ça...

pourquoi aller au théâtre ?

Ça sert à quoi ? » me direz-vous peut-être...

J'ai quelques éléments de réponse... pour vous convaincre je l'espère !

Le théâtre, au même titre qu'un livre ou un conte pour les enfants, me plonge dans une histoire...

On aime bien les histoires n'est-ce pas ?

Alors, on me raconte...

Une autre vie que la mienne ? bien sûr, le plus souvent ! le théâtre me permet alors de me laisser emporter dans d'autres mondes à travers les personnages qui sont sur la scène. Je serai quelqu'un d'autre durant une fraction de temps. La pièce me fera comprendre différemment les autres, ce qui m'entoure, me changera d'univers... m'éloignera de mon quotidien.

Ou bien, ce qu'on me raconte est assez proche de moi... ou de quelqu'un que je connais, et cela me montrera peut-être une autre façon de voir... de me voir ? de modifier mon point de vue et mon comportement ? Ou de me fortifier ? je me sentirai moins seul(e) peut-être bien...

Quoi qu'il en soit, on m'apporte ces vies en raccourci, ces histoires sur un plateau, Je n'ai plus qu'à les déguster... à m'ouvrir...

Elles me procureront des émotions,

Inconsciemment, j'y réfléchirai...

Je résumerais ainsi : le théâtre, de même que la littérature, les histoires au coin du feu, ou celles qu'on raconte aux enfants a un rôle, mais l'air de rien : m'emporter ailleurs bien sûr et avant tout, mais aussi comprendre l'autre, se comprendre soi-même. Découvrir d'autres vies...

Le théâtre est le miroir de notre société, un révélateur.

Mais attention ! **cool, on s'amuse !** car... cerise sur le gâteau, **c'est distrayant !** Mieux qu'un psy.

Toute la salle s'esclaffe, rit, soupire, sourit, et on se laisse emporter... **tous complices, quel bonheur !** Car des émotions, des vibrations passent entre le public et les comédiens... qui vont eux aussi réagir différemment à chaque représentation !

Bien mieux qu'un écran plat... on ne télécommande pas, **on vit.**

Alors, je vous attends du 9 au 11 novembre 2018, à Port-Mort ?

■ ODILE ANCRENAS





AG



L'assemblée générale du Comité des Fêtes de Port-Mort se tiendra cette année le **vendredi 14 décembre**, à 20h30, dans la salle de la Mairie.

Vous serez présentés les bilans de l'année 2018, financier et moral, comme à l'accoutumée.

Mais ce rendez-vous est cependant un peu exceptionnel.

En effet, le bureau actuel ne sera **pas** en mesure de vous présenter **de projection sur 2019** dans l'immédiat.

Pourquoi cela me direz-vous ?

En cette fin d'année 2018, pas mal de démissions sèches (les personnes ne se représenteront pas) seront de façon certaine enregistrées.

L'effectif du bureau va tomber très bas, à tel point qu'il n'est même pas certain que le Comité puisse continuer ses activités. Peut-être devrons nous le mettre en sommeil.

Le **Comité des Fêtes, c'est en vrac** : la (ou les) foire à tout, la fête du village (ou repas dansant), l'arbre de Noël des enfants, le marché de Noël (depuis 2 ans), la location de vaisselle et de tables, des concerts, des spectacles (théâtre), l'expo peinture/photo annuelle... c'est donc tout cela qui peut être remis en cause ! Sans compter le matériel prêté de-ci de-là aux autres associations... s'il n'y a plus personne pour le gérer.

Nous avons imaginé 3 scénarii :

1 | Plusieurs Pormortais auront envie de se joindre aux membres restants, le bureau reprend vie, avec un effectif suffisant pour gérer, comme cela en avait été décidé cette année (hélas théoriquement seulement), deux sections indépendantes : Animations (repas, fête du village, foire à tout...) et Culture (concerts, expos, théâtre...)

2 | Quelques trop rares personnes sont intéressées pour rejoindre le bureau, et les activités devront être vraiment restreintes. Il est alors imaginé de ne faire fonctionner que la section Culture (car repas, foire à tout etc.. demandent beaucoup de main d'œuvre musclée et plus jeune que la moyenne d'âge actuelle du bureau... et oui, nous fatiguons !)

3 | Le Comité est mis en sommeil. Les fonds seraient remis à la Mairie en attente de jours meilleurs...

Voilà. Le bureau a souhaité vous informer en amont afin que chaque habitant puisse réfléchir d'ici la réunion. **Le scénario qui sortira de cette assemblée ne dépend que de Vous et de vos Envies !**

Pour cela, rendez-vous en Mairie le 14 décembre...

Nous comptons sur votre présence

et vos bonnes idées !



ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE...

⇒ 2 DÉCEMBRE | ARBRE DE NOËL

Comme chaque année, le Comité des Fêtes de Port-Mort organise un après-midi dédié aux enfants, le 2 décembre après-midi à 15h00 à la Maison de village.

Ce spectacle est destiné à tous les enfants de Port-Mort âgés de -12 ans, ainsi qu'aux enfants hors commune scolarisés à Port-Mort (-12 ans également).

Cela se passera dans la Maison de Village : Clowns, Magie enfants, Chants, Marionnettes...

... et mon petit doigt me dit que le Père Noël sera informé, et passera vous voir !

Le tout, suivi d'un goûter (miam !), de chocolats, et de photos avec le Père Noël !!!

⇒ 9 DÉCEMBRE | MARCHÉ DE NOËL

Le dimanche 9 décembre, se tiendra un Marché de Noël dans la Maison de Village.

Vous y trouverez décorations, petits cadeaux, des bijoux, des vêtements pour l'hiver, des produits pour le corps, des sapins, mais aussi du foie gras et des conserves et autres délices, des friandises....

Le comité des fêtes vous accueillera avec des boissons et une restauration rapide hot-dogs, sandwiches, crêpes, gâteaux au chocolat sans oublier le vin chaud !

■ ODILE ANCRENAS



NOUVEAU

Rédactrice
multimedia
Florence Deschesne

Optimisation SEO | Correction | Copywriting
Communiqués de Presse | Blogs | E-Mailing
Biographie | Documents administratifs...

Ils me font déjà confiance :

Top Santé, le Figaro, Radio NRJ, Crédit Agricole, Maisons Phénix

06 77 66 27 90
florence.deschesne@laposte.net

25, rue de la Roque 27940 PORT-MORT
Siret : 841 948 060 00014



Le Foulque Macroule

Il faut être un peu *foulque* pour porter un nom pareil : *Foulque Macroule* ! Et dire que personne ne connaît véritablement l'origine du nom ! Peut-être du latin « *fulica* » signifiant *couleur de suie*. Bref, c'est une grosse poule d'eau, qui n'en est pas une...

Morphologie Plumage noir, bien entendu, réhaussé par un bec et un écusson sur le front (noblesse oblige) d'un blanc immaculé. Ajoutez à cela un œil rouge et des pattes courtes vertes aux longs doigts originaux. En effet chacun de ses doigts est équipé d'une série de lobes charnus dont le dessous est plat. C'est très pratique pour épater son monde en donnant l'impression qu'elle marche sur l'eau (elle ne s'enfonce pas dans la vase ou les roseaux grâce à cela) et plus prosaïquement pour foulquer une claque à un rival !

Nidification Monsieur fait une cour rapide à Madame, et ne tolère aucun rival à proximité. Le couple est également très territorial et de bruyantes poursuites et disputes avec les voisins sont légion. Cela se règle sur l'eau à coups de pied dans la poitrine ou sur la tête, et vu la taille et la forme des doigts de l'animal, ça doit valser fortement !

Le mâle propose plusieurs nids juste ébauchés à la femelle. Celle-ci en choisit un que le couple terminera. Le nid est une espèce de plateforme, bien arrimée, composée de branchages et de plantes aquatiques. Il peut être flottant ou posé sur une souche effleurant la surface de l'eau. Il est toujours entouré d'eau. Il est parfois réhaussé pour faire face à une montée des eaux. Madame pond en avril de 5 à 10 œufs blanc cassé (pas l'œuf, le blanc !). Monsieur et Madame couvent alternativement 24 jours. Les oisillons sont hippies : tête et bec rouges, plumage noir hirsute parsemé de quelques plumes jaunes bien raides, il faut bien que jeunesse se passe ! Après la naissance, Monsieur et Madame font nid à part. Monsieur construit un radeau et emmène avec lui la moitié des enfants. A chacun son éducation ! Au bout de 4 semaines, les oisillons se nourrissent seuls, ils prendront leur envol un mois après.

Alimentation Elle est omnivore avec une tendance plus végétarienne en hiver. Elle avale ainsi pousses de roseaux, algues, potamots... Elle mange aussi graines et fruits, mollusques et insectes, parfois même petits poissons. Les bébés sont nourris d'insectes, les végétaux sont introduits petit à petit au fur et à mesure que leur système digestif devient capable de les digérer. À chacun son sevrage !

Chant Le répertoire est fait de cris aigus, rudes, voire métalliques. Elles sont querelleuses et le font entendre. Le mâle explose des « psst » en combattant ses rivaux, la femelle émet une série de « ai-oeu » lorsqu'elle est en colère. Ils communiquent par des « kow », « kowk », « kup », « kick » « ta », si vous voyez - ou plutôt entendez- ce que je veux dire ! Bref ils sont bruyantissimes !

Comportement Elle plonge, enfin elle bascule plutôt dans l'eau en un petit saut, à la recherche de nourriture. Elle peut descendre jusqu'à 4 mètres. Lorsqu'elle remonte à la surface, on a l'impression qu'elle flotte comme un bouchon (de pêcheur ou de champagne selon votre inspiration !). Elles sont grégaires en hiver, tant et si bien que certaines en profitent pour voler la nourriture pêchée par leurs congénères sitôt ces dernières émergées ! Il y a même des spécialistes dans ce genre de maraude, des adeptes des économies d'énergie sans doute, qui poussent littéralement un peu loin ce « bouchon » de foulque macroule remonté en surface. La foulque macroule nage lentement en hochant la tête. C'est par ailleurs un oiseau assez agité.

Vol Aïe Aïe Aïe, c'est dur et laborieux de s'envoler. Il lui faut courir sur l'eau avant de s'élever lourdement. Tout ça ne vole pas bien haut !

Vous pouvez voir et entendre les foulques macroule sur la Seine. Elles nichent souvent à Port-Mort, nous permettant de voir les drôles d'oisillons de cet oiseau à drôle de nom.

□ G.A. | TEXTE & PHOTOS



Zero plus zero equals head to Toto

Chronique à charge
pour les animaux

par Valochonsky & Alvinovitch

Si le chien est le meilleur ami de l'Homme, sommes-nous le sien ?



Patricia Clerfeuille

Histoire de chien -

Le chien a, comme tout être vivant, des besoins. Il se trouve que depuis qu'il a été domestiqué c'est à son maître de les combler. La raison en est simplissime - lui, ne vous avait rien demandé au départ, mais vous l'avez adopté. En effet, acheté ou « récupéré » dans un refuge, il s'agit bien d'une adoption qui va durer des années pour le meilleur comme pour le pire...

Les besoins de votre chien ?

Les besoins vitaux boire, manger, éliminer, être en bonne santé, dormir... **Les besoins de sécurité** se sentir protéger, être compris, avoir confiance... **Les besoins instinctifs** se reproduire, chasser, mâchouiller... **Les besoins sociaux et ludiques** fréquenter des congénères et des humains, recevoir de l'affection, jouer, faire du sport, des activités... **Les besoins d'être utile et d'apprendre...** cela dépend de la personnalité de votre chien et particulièrement de la relation que vous souhaitez entretenir avec lui. Même s'il peut s'avérer « encombrant » dans certaines activités, plus votre chien participera à celles-ci et plus il sera heureux. Apprenez-lui ou apprenez ensemble ! Les activités canines / humaines ne manquent pas. Cependant, ne lui demandez pas quelque chose qu'il n'est pas capable de faire, par exemple, ne demandez pas à votre Chihuahua de devenir un champion de mordant - il n'en a pas les mâchoires ;-))



Patricia Clerfeuille

Histoire de maître -

Un bon maître est un leader positif. Pour cela, il doit être le meilleur ami de son chien. Travailler sur lui-même, rester réaliste, identifier et tenir compte des émotions de son chien, communiquer avec lui, établir une relation de confiance, lui imposer des règles justes et claires et... combler ses besoins. Oui c'est tout ça !

Alors, notre chien est-il heureux ?

À travers le processus de domestication, le chien est devenu dépendant de nous. Aussi, notre premier devoir en tant que maître est de le rendre heureux. Ce ne serait que justice en remerciement de tous ce que cet animal a fait pour nous depuis des millénaires en terme d'utilité et de travail d'abord, et de tous ce qu'il nous apporte chaque jour aujourd'hui. Nous nous devons d'être bienveillants à son égard et de nous poser la question, pas seulement, « combien » nous l'aimons, mais aussi « comment ».

Être un mauvais maître c'est très facile. Être un bon maître aussi, mais cela demande de l'empathie, de la conscience et de la compréhension du « vivant ». Il n'y a pas de règle universelle pour être un bon maître mais quelques interrogations personnelles sont nécessaires. Qu'attendons-nous de notre chien ? Quelle vie pouvons-nous lui offrir ? Sommes-nous suffisamment informé sur le profil et le caractère du chien que nous choisissons d'adopter ? afin d'être certains que l'existence que nous voulons pour lui soit en adéquation avec la nôtre et qu'ainsi la vie collective soit harmonieuse. Et ensuite, demandons-nous tous les jours, comment va notre chien et pour cela, il n'y a pas de miracle, occupons-nous de lui.

Gardons toujours à l'esprit que le risque d'aimer, le chien le prend totalement, inconditionnellement et pour toujours.

La « pounette » qui a gracieusement accepté d'illustrer cette page, victime d'un abandon à l'âge de six mois attachée à un arbre en pleine forêt donne quotidiennement témoignage de cette confiance absolue vieille aujourd'hui d'un peu plus de seize ans.

À nous maîtres de rendre hommage à ce sentiment canin à sa juste valeur en s'investissant sans limite et chaque jour auprès d'eux pour répondre à l'importance que nous avons à leurs yeux.

ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES des 23 et 30 septembre 2018



Premier tour

Seuls candidats, Philippe PLÉ (58 voix) et Edmond MATIAS-CAETANO (52 voix) n'ont ni l'un ni l'autre obtenu les 189 voix nécessaires pour être élus dès le premier tour*.

Un faible taux de participation de 11,94% avec seulement 88 votants, sur les 737 inscrits a été constaté. Huit bulletins nuls ont été comptabilisés et 80 exprimés.

Deuxième tour

Les deux candidats du premier tour sont rejoints par un troisième, Michaël LESUEUR.

Nouveau taux record d'abstention avec une participation de 8,96% et 66 votants...

Quatre bulletins nuls ont été comptabilisés et 62 exprimés.

Les nouveaux élus

Les trois candidats ayant reçu au minimum une voix, il sont donc élus à la majorité relative :

| | |
|-----------------------|---------|
| Michaël LESUEUR | 40 voix |
| Edmond MATIAS-CAETANO | 40 voix |
| Philippe PLÉ | 45 voix |

*pré-requis : majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs inscrits.



CONSEIL du 04.10.2018

N°. 2018.5 | Mairie 20h30

Présents : Christian LORDI - maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, François LEHALLEUR, Michaël LESUEUR, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Edmond MATIAS-CAETANO, Maryse MATIAS-CAETANO, Gérard MOREAU, Philippe PLÉ.

5.1. Désignation du secrétaire de séance
M. Christian CHOMIENNE.

5.2. Installation des nouveaux élus
Le Conseil Municipal accueille les nouveaux élus suite aux élections municipales complémentaires qui se sont déroulées les dimanches 23 et 30 septembre derniers. M. LORDI Christian explique aux nouveaux arrivants le fonctionnement actuel du Conseil Municipal ainsi que l'ordre des adjoints et des conseillers dans le nouveau tableau du Conseil Municipal de la commune.

Le Conseil Municipal étant incomplet (13 postes occupés pour 15 postes à pourvoir), le Maire propose de conserver le même nombre d'adjoints.

À l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord ; le nouveau Conseil Municipal est donc composé de Christian LORDI, le Maire, de François LABIGNE 1^{er} adjoint, d'Évelyne LUCET 2^{ème} adjoint et de 10 conseillers municipaux (dans l'ordre du tableau au nombre de voix obtenues): LACHINE Pascale, CHOMIENNE Christian, AULOY Gilles, MANSOIS Jean-Louis, MATIAS-CAETANO Maryse, MOREAU Gérard, LEHALLEUR François, PLÉ Philippe, MATIAS-CAETANO Edmond et LESUEUR Michaël.

Composition des commissions

Christian LORDI propose de reprendre toutes les commissions de façon à intégrer les nouveaux conseillers afin que chacun puisse choisir les commissions au sein desquelles il souhaite siéger. Ensuite le Conseil Municipal procède au choix des vice-présidents des commissions ainsi qu'au choix des titulaires des différents syndicats comme repris dans le tableau ci-contre.

Mise en place des prochaines commissions
Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut procéder très prochainement à une commission finances ainsi qu'à une commission école, il demande aux nouveaux membres inscrits leurs disponibilités, la date de la commission finances est fixée au mercredi 10 octobre à 9h00 et celle de l'école au jeudi 11 octobre à 9h00.

Mise en place des convocations dématérialisées

Christian LORDI explique au Conseil Municipal que pour des raisons de temps et de simplification, il serait souhaitable d'envoyer les convocations aux conseillers par le biais de la messagerie Internet et leur demande leur accord.

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Avant de clore la séance, Christian LORDI fait un petit point sur les différents travaux en cours sur la commune afin d'en informer les nouveaux conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 40.



| ■ Composition des commissions suite aux élections municipales complémentaires de septembre 2018. | ASSOCIATIONS | COMMUNICATION | ÉCOLE | EMBELLISSEMENT-SENTES-CHEMINS | FINANCES | PERSONNEL | TRAVAUX-SÉCURITÉ-CIMETIÈRE | URBANISME | APPEL D'OFFRE | C.E.S. | S.I.E.G.E. | S.N.A. | S.N.A. COMMUNICATION | S.N.A. ATTRACTIVITÉ TERRITOIRE | VOIRIE |
|--|--------------|---------------|-------|-------------------------------|----------|-----------|----------------------------|-----------|---------------|--------|------------|--------|----------------------|--------------------------------|--------|
| | | | | | | | | | | | | | | | |
| LORDI Christian - Maire | | | | | | | | | | | T | T | | | T |
| AULOY Gilles | | | | | | | | | | | | | | | |
| CHOMIENNE Christian | | | | | | | | | | | | | | | |
| LABIGNE François | | | | | | | | | | | | | | | |
| LACHINE Pascale | | | | | | | | | | | | | | | |
| LEHALLEUR François | | | | | | | | | | | | | | | |
| LESUEUR Michaël | | | | | | | | | | | | | | | |
| LUCET Évelyne | | | | | | | | | | | | | | | |
| MANSOIS Jean-Louis | | | | | | | | | | | | | | | |
| MATIAS-CAETANO Edmond | | | | | | | | | | | | | | | |
| MATIAS-CAETANO Maryse | | | | | | | | | | | | | | | |
| MOREAU Gérard | | | | | | | | | | | | | | | |
| PLÉ Philippe | | | | | | | | | | | | | | | |



CONSEIL du 12.06.2018

N°. 2018.4 | Mairie 20h30

Présents : Christian LORDI - maire, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, François LEHALLEUR, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Maryse MATIAS-CAETANO, Gérard MOREAU.

Absent(s) : Gilles AULOY (pouvoir > C.LORDI)

4.1. Démission d'un adjoint et conseiller

Le Maire explique au Conseil Municipal que M. SALLES a, dans un premier temps, démissionné de sa place de 3^{ème} adjoint puis a décidé de démissionner également de son poste de conseiller municipal. Sa démission a été acceptée par la préfecture.

4.2. Désignation du secrétaire de séance

M^{me} Évelyne LUCET.

4.3. Approbation du procès-verbal de la séance en date du 24 avril 2018

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

4.4. Adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon

Suite à un vice de procédure, lors du premier vote d'intégration de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon à SNA (Seine Normandie Agglomération), l'arrêté a été cassé et il est demandé à chaque commune de se prononcer de nouveau sur son adhésion.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter cette adhésion et adopte la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5214-26 et L5211-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI2017-44 du 8 septembre 2017, portant retrait de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI2017-45 du 8 septembre 2017, portant adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 décembre 2015 de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, émettant un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale et signifiant son souhait de rejoindre la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2017 de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, portant retrait de la communauté de commune Eure Madrie Seine et adhésion à Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°.CC/17-141 de Seine Normandie Agglomération du 29 juin 2017 approuvant l'adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon à Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°.D18-04-001 du 24 avril 2018 de la commune de Saint-Aubin-sur-

Gaillon, portant retrait de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine (CEMS) et adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon à Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°.CC/18-68 du conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération en date du 14 mai 2018, portant adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon ;

Vu les arrêts du Conseil d'Etat n°.415471 et 415476 en date du 4 avril 2018 ;

Vu le rapport de présentation du Maire, détaillant le contexte de la demande d'adhésion présentée par Saint-Aubin-sur-Gaillon et les conséquences qu'une telle adhésion emporterait, notamment en matière de compétences, de fiscalité et de gouvernance ;

Considérant que le Conseil d'État a suspendu l'arrêté d'adhésion de Saint-Aubin-sur-Gaillon le 4 avril 2018 et qu'il convient de reprendre la procédure ;

Considérant qu'une commune peut être autorisée, par le représentant de l'État dans le département après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale réunie dans sa formation restreinte, à se retirer d'une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion ;

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux des communes membres de SNA de se prononcer sur la demande d'adhésion à SNA formulée par la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon ;

Après en avoir délibéré,
DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'adhésion à Seine Normandie Agglomération de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, avec un effet immédiat au caractère exécutoire de l'arrêté préfectoral d'adhésion à venir, et à titre subsidiaire au 1^{er} janvier 2019, par application de la procédure dérogatoire de retrait-adhésion d'une commune d'une communauté de communes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre prévue à l'article L5214-26 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

4.5. Désignation du responsable RGPD

La nouvelle loi, sur la protection des données, applicable à partir du 25 mai 2018 donne des obligations de contrôles des données conservées dans les administrations.

Il est demandé aux communes de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), qui ne peut être ni le maire ni le secrétaire de mairie, et de le déclarer auprès de la CNIL.

M. LORDI propose de choisir M. CLERFEUILLE Alain, qui s'occupe déjà des différents programmes pour la commune.

Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) | Désignation d'un délégué de la protection de données (DPD)

Il est exposé que, à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Son rôle sera de :

- Informer et conseiller l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés) ;
- Réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- Conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;
- Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;
- Piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes ;
- Concevoir des actions de sensibilisation ;
- Conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;
- Coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle ;

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) n'est pas le responsable des traitements.

Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le maire), et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.

Le conseil municipal, après ouïe de cet exposé et délibérations, approuve à l'unanimité la désignation de M. Clerfeuille Alain comme Délégué à la protection des données (DPD) et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

4.6. Modification du tableau des effectifs

M. LORDI explique au conseil municipal, que la fusion des deux postes « d'adjoint technique territorial » à temps partiel ayant reçu un avis favorable de la commission paritaire du centre de gestion, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau tableau des effectifs ci-contre.

Le Conseil Municipal en donne son accord.

4.7. Tarif restaurant scolaire et activité périscolaire

Le Conseil Municipal doit déterminer les tarifs pour l'année scolaire 2018-2019 afin de pouvoir mettre en place les inscriptions et le règlement pour la rentrée de septembre.

Christian LORDI propose au Conseil de conserver les tarifs appliqués cette année dans la mesure où l'augmentation du repas n'est que de 1,37 % (soit 100 € pour l'année scolaire).

À l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour que les tarifs soient maintenus, à savoir :

Habitants de la commune :

1 enfant : 3,85 €

2 enfants : Abattement de 5 % soit 3,66 €

3 enfants et plus : Abattement de 10 % soit 3,46 €

Hors commune :

5,00 € sans abattement pour plusieurs enfants.

De plus, en ce qui concerne le périscolaire, il est décidé, par le Conseil Municipal, de conserver les tarifs actuels selon les tranches de revenus selon le tableau ci-dessous.

4.8. Achat du désherbeur thermique

Le Maire explique que l'interdiction d'employer des produits phytosanitaires pour les collectivités rend le désherbage

■ Nouveau tableau des effectifs

| Poste | Heures | Avant modifications | Après modifications |
|-----------------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
| Adjoint technique territorial | 31/35 ^e | 0 | 1 |
| Adjoint administratif territorial | 35/35 ^e | 1 | 1 |
| Adjoint technique territorial | 35/35 ^e | 5 | 5 |
| Adjoint technique territorial | 6,15/35 ^e | 0 | 0 |
| Adjoint technique territorial | 20/35 ^e | 1 | 0 |
| Adjoint d'animation territorial | 20/35 ^e | 1 | 1 |
| Adjoint administratif territorial | 28/35 ^e | 1 | 1 |
| Informaticien développeur | 17,5/35 ^e | 0 | 0 |
| TOTAL | | 9 | 9 |

difficile et chronophage, il laisse ensuite la parole à M. François LABIGNE qui a cherché des solutions pour pallier ce problème.

M. LABIGNE explique au Conseil Municipal qu'il a trouvé un système à propulsion d'air chaud qui, d'après la démonstration à laquelle il a assisté, semble efficace et il propose un devis pour l'achat de ce désherbeur d'un montant de 3 111,48 €.

M. Gilles AULOY a donné son avis par message envoyé à Christian LORDI qui le transmet au Conseil : M. AULOY déclare être opposé à l'achat du désherbeur, deuxième engin acheté pour les espaces verts sans amélioration flagrante. Il préfère que le Conseil Municipal se penche sur l'organisation des employés et sur leur emploi du temps suivi d'aucun contrôle en fin de semaine.

M. Lehalleur regrette qu'il n'y ait qu'un seul devis et propose une mise en concurrence pour pouvoir faire des comparaisons de prix. M^{me} Matias Caetano et M. Lehalleur proposent que, dans un premier temps, la commune passe par une location sur plusieurs mois afin de vérifier son efficacité avant de l'acheter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de commencer par louer le désherbeur et de refaire un point dans 6 mois pour vérifier son efficacité. Si cela fonctionne bien, alors la commune fera plusieurs devis afin d'acquiescer ce désherbeur thermique au meilleur prix.

4.9. Décision modificative budgétaire

Malgré la décision du Conseil Municipal de renoncer pour l'instant à l'achat du désherbeur, M. LORDI propose au Conseil de prendre tout de même cette modification budgétaire afin de récupérer cet argent pour pouvoir faire face aux imprévus.

Il est donc proposé de récupérer le solde des travaux d'électricité du compte 2041582 et de les répartir entre le programme d'achat de matériel

Le conseil accepte la décision modificative budgétaire suivante :

| Libellé | Montant |
|-----------------------------|----------|
| Reprise solde travaux siege | -9 800 € |
| Programme 999 A. Matériel | 3 800 € |
| Programme 998 T.bâtiments | 6 000 € |
| TOTAL Balance | 0 € |

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 15.



■ Périscolaire | Tarifs garderie

| Revenu mensuel foyer* | R < 2 439 € | | | 2 439 € < R < 4 269 € | | | R > 4 269 € | | |
|-----------------------|-------------|--------|--------|-----------------------|--------|--------|-------------|--------|--------|
| | M | AM | M + AM | M | AM | M + AM | M | AM | M + AM |
| ↑ | 1,20 € | 2,00 € | 3,00 € | 1,80 € | 3,50 € | 4,80 € | 2,40 € | 5,00 € | 6,60 € |
| ↑ ↑ | 1,00 € | 1,50 € | 2,30 € | 1,50 € | 2,75 € | 3,75 € | 2,00 € | 4,00 € | 5,20 € |
| ↑ ↑ ↑ + | 0,80 € | 1,00 € | 1,60 € | 1,20 € | 2,00 € | 2,70 € | 1,60 € | 3,00 € | 3,80 € |

*Base = [revenu fiscal de référence du foyer / 12]
selon déclaration(s) de revenus AN-1 sur revenus AN-2 fournie(s) à l'inscription.

LE PETIT MARCHÉ DU JEUDI



Une aventure favorisée par la commune qui met à disposition des commerçants l'accès à l'électricité ainsi que l'emplacement (patente) à titre gracieux afin de favoriser le commerce local et le « vivre-ensemble ».

Elle débuta en 2014 et seuls deux participants sont restés fidèles sans faillir en se créant ainsi une clientèle régulière.

Gaëtan, le *pilier*, avec sa vaste palette de **Bons Fromages** aussi bien affinés qu'originaux et dont la réputation n'est plus à faire : sa clientèle est aussi fidèle que lui et il annonce clairement que sa présence chez nous est intéressante.

Jean-Claude qui, **Par Monts et par Vins**, sait conseiller avec convivialité l'amateur plus ou moins éclairé dans ses choix de vins de qualité accompagnés de saucisses sèches *Made in Normandy* aux parfums aussi variés qu'originaux !

À côté de cela nous avons essayé plusieurs déconvenues avec poissonneries et maraîchers : fréquentation aléatoire, accueil laissant à désirer, tarifs exorbitants au vu des produits proposés...

Bonne nouvelle concernant les « Fruits & Légumes », Gaëtan a réussi à *draguer Fabrice* qui est présent sur le marché depuis le 20 septembre. Son affaire est sise à Jouy-sur-Eure et sa source d'approvisionnement est avant tout les maraîchers locaux : l'étal de produits respirants la fraîcheur est impressionnant et invite à la cuisine !

Souhaitons maintenant qu'un poissonnier fiable rejoigne le trio afin de bénéficier d'un quatuor d'artisans locaux orchestrant ce lieu ancestral de convivialité et de rencontre qu'est le marché !

Petits points pratiques

Nos trois commerçants acceptent :
 • les règlements en espèces, chèque et carte bancaire, et les commandes.

Gaëtan 06 28 78 82 60

Jean-Claude 06 68 62 93 89

■ A.C.

Messes dominicales Église St-Pierre de Port-Mort Prochains offices

Tous les 2 mois à 9h
(sauf indication contraire)

- 4 Novembre 2018
- 6 Janvier 2019
- 3 Mars 2019

Renseignements

Mirène Menet ☎ 06 18 84 63 19

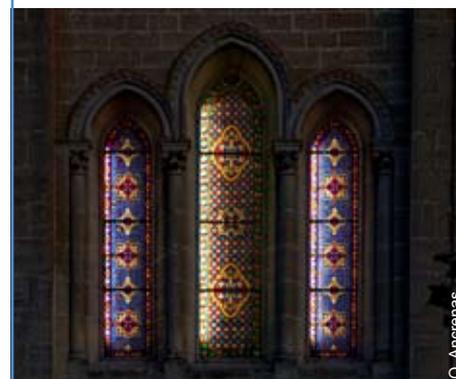
Michèle Argentin ☎ 06 84 91 69 93

Paroisse Saint Nicaise
du Vexin Normand

13 place de l'église - Écos

27630 VEXIN-SUR-EPTE

☎ 02 32 52 01 49



O. Ancrenas

Photo de saison #15 par Odile Ancrenas

Brumes à Châteauneuf



MOTS FLÉCHÉS 48 par Dominique Lefort grille & Alain Clerfeuille définitions

Deux commerces pormortais se cachent dans cette grille...

| | | | | | | | |
|-----------------------------|--------------------|---------------------|-------------------------|-------------------|--------------------|-------------------------------|------------------------|
| 95 EN MÉTROPOLE | DOUÉE DE SES MAINS | PUBLIA | SOLUTIONS AUTRES | INSCRIRE | VEND DES CIERGES | SUIT LA | MOTS DÉTAILLÉS |
| LIEU D'ÉCHANGES | PASSA L'ANNEAU | | PÉNÉTRER | TROUVE DU PLAISIR | FABRICANT ALLEMAND | CASQUER | |
| PROTÈGE LE BERGER | | SOMMERA | | | | | AU CONTACT BRÛLANT |
| AUX BONS PAINS | | | | | | | |
| JOUE DES SABOTS | | TEL CERTAINS CHIENS | | | A UN SEUL ASSOCIÉ | | |
| BEURRA | | L'ANGLE Y NICHE | | | SANS ACCENT | | |
| | | | INDIQUE LE LIEU | | N'EST PAS COURANT | | |
| | | | | | SE REND | | |
| BIEN UTILES EN CAS DE PLUIE | ENVIRON 576 M | | ENCHANTA | | | PRIS POUR RÉDUIRE UNE SURFACE | |
| | AUTOUR DE LA ROUE | | CUBAGE | | | | |
| | | | | BAGNOLE FATIGUÉE | | | 100 |
| | | | | IL EST DIT TÊTU | | | CATHÉDRALE DANS L'ORNE |
| INDIQUE UNE DATE | | SOUTIEN À LA MINE | | | PLUS UN ÉGAL DEUX | TOUT VA BIEN | |
| PREMIÈRES | | CAPUCIN | | | | | |
| | | | MONTÉE BRUTALE DU COURS | | | APPARU | |
| | | | | | | PRÉPOSITION | |
| ÉLIMINA | | | CRIE EN FORÊT | | SUIT LE DOCTEUR | TEMPS DES VACANCES | |
| SUR UNE CHAISE | | | | | | | |
| | | | | CERTAIN | | CULOTTÉS À RÉ | |

MOTS CROISÉS 61 par Gilles Auloy

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K | L | M | N | O |
| 1 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | | | | | | | | | | | | | | | |

HORIZONTALEMENT : 1. Perte de la fraction calcaire. - 2. Disposées à des niveaux - Disposées à des niveaux - Mammifère qui ne quitte jamais la mer. - 3. Souvent après les inondations - Asseoir en anglais - En 36 congé qui n'existait pas - Manifeste sa joie. - 4. Malins - Catégorie d'êtres ou de choses - Il s'y lève. - 5. Action boursière - Nom d'un cheval qui parle - Voilier à deux mâts. - 6. Rapidités - Exprime le doute. - 7. Arbres des régions chaudes - Conjonction - Opposé au nord. - 8. Sur la Bresle - Prospectas. - 9. Romancier britannique d'origine polonaise - Accélérées. - 10. Titre d'honneur chez les anglais - Mamelle d'un mammifère - Seizième lettre chez les grecs. - 11. Parfois gros - Arbre fournissant une matière grasse. - 12. Chaque signe en comporte - Permet de chercher sous terre - Infinitif.

VERTICALEMENT : A. Retirées d'une pièce de viande. - B. Mot relatif au peignage du lin ou du chanvre - Entourée d'eau. - C. Qui annonce un rapport de cause à effet - Dent. - D. Qui a de la bouteille - Mis en circulation le 01 janvier 2002 - Pronom possessif. - E. Largeur de papier - Promesse. - F. Démonstratif - Dessous la prétrise. - G. Déesse mère d'Horus - Système qui permet de discuter virtuellement par écran interposé. - H. Robe de magistrat - Souvent en première page. - I. Personnel - Colorier. - J. Ville du centre de la Corse - Organisation russe active entre 1917-1922. - K. Ils y recoivent les offrandes - Étonnement - Symbole chimique. - L. Seizième consonne triplée - Pamphlet. - M. Infinitif - Plante très toxique. - N. En physique ancienne unité de champ magnétique - Affluent de la Seine. - O. En outre - Saule à rameaux jaunes.

SUDOKU'S 39 par Sudoku Infini® Mindscape®

1 Facile 9 min.

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 5 | | | | | | | |
| 1 | | | 6 | | | | 4 | 2 |
| | | | | 4 | | 9 | | 1 |
| | 6 | 8 | | 2 | 9 | 1 | | 5 |
| | | | 7 | 5 | | 6 | 2 | 3 |
| | 7 | | | | 6 | 4 | | |
| | 4 | | | | | 7 | 1 | 9 |
| | | 5 | | 3 | 7 | 2 | | |
| | | 1 | | | | | 5 | 6 |

3 Difficile 18 min.

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 5 | 8 | 4 | | | | 1 | |
| 9 | | | | | | 5 | | |
| | | | 8 | | | | 3 | 2 |
| | | | | 9 | 7 | | | |
| | | | 6 | | | | | 9 |
| | | | | | | 4 | 5 | |
| 1 | 8 | 9 | | | 6 | | | 5 |
| | | | 9 | | 3 | | | 4 |
| | | 6 | | 1 | | | | |

2 Normal 12 min.

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 3 | | | 4 | 9 | |
| 7 | | | 1 | | 9 | | | |
| 6 | 3 | | | | 4 | | 8 | |
| | | 7 | 4 | 9 | | | 3 | |
| 3 | | | | | | | 7 | 4 |
| 4 | | 2 | 5 | | | | | |
| | | | 6 | | 1 | | 5 | |
| | 7 | 1 | | 3 | 2 | 6 | 4 | 8 |
| 2 | | 4 | | | | | 1 | |

4 Très difficile 25 min.

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | | | 1 | | 8 | | | |
| | | 9 | | | | | | 2 |
| | | | 2 | 7 | | 5 | | |
| | | 5 | | 3 | | 9 | | 6 |
| | 6 | | | | 4 | 7 | | |
| | | 3 | | | | | | 8 |
| 8 | | 4 | | | 5 | | | 7 |
| | | 7 | | | | | | 4 |
| 2 | | | | 9 | | | 1 | |

SOLUTIONS JEUX n°72

MOTS FLÉCHÉS 47 [40]

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | I | | R | | C | | O | | O | | D | | C | | |
| C | R | O | I | X | D | E | B | O | R | D | E | A | U | X | |
| | R | E | M | E | D | I | E | R | | U | L | E | M | A | |
| S | E | D | A | N | | F | I | | G | R | A | D | I | N | |
| | S | E | | O | F | F | R | I | R | A | I | E | N | T | |
| S | I | M | | P | I | E | | O | U | | S | S | | H | |
| | S | E | C | H | E | L | I | N | G | E | | | | C | E |
| E | T | | E | O | R | | L | I | E | | E | T | E | L | |
| | I | A | M | B | E | S | | E | N | U | M | E | R | A | |
| O | B | | E | E | | P | O | N | T | | A | R | C | S | |
| | L | I | N | | P | A | I | N | | R | I | | E | M | |
| P | E | N | T | E | S | | L | E | G | A | L | I | S | A | |

MOTS CROISÉS 60

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K | L | M | N | O |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | B | A | R | E | M | E | S | | M | A | L | | A | M | E |
| 2 | U | L | T | R | A | R | O | Y | A | L | I | S | T | E | S |
| 3 | I | O | T | A | | S | | E | U | L | E | R | | T | P |
| 4 | S | U | | D | B | | E | T | R | E | S | | T | E | E |
| 5 | S | A | P | I | E | N | T | I | E | L | | T | R | O | C |
| 6 | O | T | O | C | Y | O | N | S | | U | N | | A | R | E |
| 7 | N | E | | A | | T | A | | G | I | | A | M | I | S |
| 8 | N | | E | T | R | E | | G | R | A | S | S | E | T | |
| 9 | I | N | D | I | E | N | S | | A | | U | S | E | E | S |
| 10 | E | | D | O | U | T | E | U | S | E | | E | | S | O |
| 11 | R | E | I | N | S | | N | S | | P | A | N | E | | J |
| 12 | E | T | E | | S | U | | A | L | I | M | E | N | T | A |

ASSISTANTES MATERNELLES

Validées au 21/06/2017

- Malika FONTENEAU** • 19, rue des Loges
Temps complet : **|||||** | 0 > 6 ans
☎ 02 32 52 42 69
- Nicole HOUSSAIS** • 37, rue de la Mi-voie
Temps complet : **|||||** | 0 > 12 ans
☎ 02 32 53 88 29
- Anne QUÉNAULT** • 16, rue de Bourgoult
Temps complet : **|||||** | 0 > 6 ans
☎ 06 14 74 62 61
- Valérie TIRON** • 52, Grande rue
Temps complet : **|||||** | 0 > 6 ans
Temps partiel : **|** | 3 > 12 ans
☎ 02 32 21 38 77
- Méline TOUMIRE** • 7 bis, rue des Loges
Temps complet : **||||** | 0 > 6 ans
Temps partiel : **|** | 3 > 12 ans
☎ 06 22 69 54 13

ASSOCIATIONS COMMUNALES

- Comité des Fêtes | Sortir à Port-Mort***
Françoise LABIGNE
☎ 02 32 52 98 58 | 06 89 34 54 95
✉ labigne.francoise.fl@orange.fr
🌐 sortiraportmort.com 📺 @sortiraportmort
- Connaître et Protéger la Nature La Catignolle ***
Jean-Louis BRETON ☎ 06 37 09 66 24
✉ cpn.port-mort@orange.fr
🌐 cpn-port-mort.fr
- Loisirs (A.L.P.M.) ***
Frédéric LUCAS ☎ 06 82 72 43 71
✉ contact@alpm.fr
- Propriétaires exploitants & Chasseurs***
Jean-Louis MANSOIS ☎ 06 70 20 26 64
✉ jlmansois@aol.com
- Sauvegarde (A.S.S.P.M.) ***
Marie-Christine BARON ☎ 06 01 77 11 84
✉ asspm@googlegroups.com

* Domiciliation : 87, Grande rue (Mairie)

- Le Sourire d'un Enfant Inseko Y'umwana**
Gabriel CAMPAGNE ☎ 06 37 44 52 13
✉ lesouriredunenfant@live.fr
🌐 lesouriredunenfant.jimdo.com 📺 @inseko.yumwana
- SOS Terre Neuve Fidji Channel**
Bruno BOURSIER ☎ 06 14 17 46 40
✉ contact@sosterreneuve.fr
🌐 sosterreneuve.fr 📺 @sosterreneuve.france
- The Lucky Bulldogs Devoir de mémoire**
Rodolphe DELAMOTTE ☎ 06 50 30 71 18
✉ theluckybulldogs@gmail.com
📺 @theluckybulldogs

ASSOCIATIONS AUTRES

- Du temps pour soi :**
- **Qi Gong (tchi kong)** Didier TÉA
Infos : Marie-Claire MET ☎ 06 21 80 22 48
▶ Jeudi : 15h - 16h30 | Maison pour tous
 - **Sophrologie** Karine HÉBERT
☎ 06 71 91 40 02
▶ Mardi : 10h - 11h30 | Maison pour tous
- Yoga Yogaïa**
Caroline RIBEIRO ☎ 02 32 40 42 26
✉ yogaiassociation@yahoo.fr
▶ Vendredi : 10h - 11h30 | Maison pour tous

BIBLIOTHÈQUE

- Dominique MORCRETTE ☎ 06 72 92 36 84
Claudine LEPÊCHEUR ☎ 06 76 16 68 67
• 75, Grande Rue (École) | Samedi : 10h - 12h

COMMERCES

- BOUCHERIE-CHARCUTERIE-ÉPICERIE-TRAITEUR**
Éric & Valentin BOUCHER • 83, Grande rue
☎ 02 32 52 60 50
du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 14h30-19h30
Dimanche : 7h30-13h00 | Fermé le Lundi
- BOULANGERIE-PÂTISSERIE La Baguette Magique**
Caroline & Michaël • 75 bis, Grande rue
☎ 02 32 52 38 40 **NOUVEAU** 🚗 Relais Pickup
du Mardi au Samedi : 7h15-13h15 • 15h15-19h30
Dimanche : 7h30-13h00 | Fermé le Lundi
- CAFÉ-TABAC-PRESSE-LOTO-RELAIS POSTE**
Café de la Mairie
Dominique BRUYANT • 104, Grande rue
☎ 02 32 53 04 48
Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h30 - 19h30
Samedi : 8h00-19h30 - Dimanche : 8h00-13h00
Dépôt de pain le Lundi | Fermé le Mardi

ÉCOLE MATERNELLE & PRIMAIRE

- 75, Grande rue
NOUVEAU Directrice : Mathilde JOLLIVET
Maternelle ☎ 02 32 52 22 58
Primaire ☎ 02 32 52 62 37

ÉQUITATION

- Haras - Élevage, dressage, compétition**
Hervé GODIGNON *Haras SeaBird* • Ferme du Mesnil
☎ 02 32 52 21 10 ✉ herve.godignon@libertysurf.fr

Pension équine

- Pascale & Frédéric LEFEUVRE *Le petit haras*
• Grande rue ☎ 02 32 52 81 37 | 06 75 50 65 36
✉ frederic.lefeuvre0@orange.fr

ENTREPRISES

- Agro-alimentaire**
ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue
☎ 02 32 77 51 77 ✉ allangum@allandetrobert.fr
🌐 www.allandetrobert.fr
- Téléphonie & Internet**
AKEO Télécom (*Groupe CAT SA*) • 66, Grande rue
☎ 02 32 77 27 87 ✉ gestioncommerciale@akeo.fr
🌐 www.akeo.fr

INFIRMIÈRES D.E. à domicile

- Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER
Cabinet : 81, Grande rue
☎ 02 32 52 58 72 | 7J/7 sur rendez-vous

PAROISSE Saint Niçaise

- Infos : mariages, baptêmes, messes...
Mirène MENET ☎ 06 18 84 63 19
Michèle ARGENTIN ☎ 06 84 91 69 93

RESTAURANT

- Auberge des Pêcheurs** (****** Michelin*)
Raphaël TRICOTEAUX • 122, Grande rue
☎ 02 32 52 60 43
✉ auberge-des-pecheurs@orange.fr
📺 @AubergeDesPecheurs
- NOUVEAU** à compter du 5/11/18 :
Service : mercredi > samedi, midi & soir | dimanche :
midi **uniquement** | Fermé le lundi et le mardi

SERVICES

- Bâtiment**
- Aménagements - rénovation - pose de Placo®**
Patrick MARÉCHAL *J.P.L. Créations*
• 22, rue de Seine
☎ 06 78 60 00 08

Électricité générale-chauffage-motorisation de portails

- Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie
☎ 02 32 52 22 98 | 06 83 12 32 92
✉ franck.plaquet.elec@wanadoo.fr
- Maçon Neuf & rénovation**
Raphaël DOLLET • 97, Grande rue
☎ 06 01 00 65 90
✉ dollet.raphael@sfr.fr
- Multi-services bâtiment**
René MOUCHARD *RM.Rénovation Habitat*
30, rue de Pressagny
☎ 02 32 77 40 18 | 06 26 85 72 84
✉ mouchard.rene@laposte.net

Tailleur de pierre

- Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie
☎ 02 32 52 88 85 | 06 43 15 67 36
- Travaux d'aménagement et de rénovation**
Christophe LECACHEUX • 76, Grande rue
☎ 02 32 53 72 06 | 06 32 73 86 29
✉ christophe_lecacheux@yahoo.fr

Espaces verts

- Emmanuel BARATTE** • 7, rue de la Mi-voie
*CESU accepté** | ☎ 06 47 83 00 20
✉ leschenes.emmanuel@wanadoo.fr
- Benoist QUÉNAULT** • 16, rue Bourgoult
*CESU accepté** | ☎ 06 75 51 48 64
✉ ben.que@hotmail.fr

Autres

- Apiculteurs - SOS essaim d'abeilles**
Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque
☎ 02 32 53 47 10 | 06 26 84 78 62
- Architecte**
Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage
☎ 02 32 52 63 76
- Bois de chauffage**
François LEHALLEUR • 5, rue du Port
☎ 02 32 52 59 32
- Coiffeuse à domicile**
Fanny HENOCH • *Mobicoff* - sur RDV
☎ 06 23 45 03 44
- Conseiller financier**
Maxime RABIET • 1, voie Bourdon
☎ 06 11 17 45 96
✉ maxime.rabiet@atipagroup.com
- Croquettes et articles animaliers**
Bruno BOURSIER • 45, Grande rue
☎ 06 50 13 79 73
✉ contact@madeinnormandy.com
🌐 madeinnormandy.com
- Documentaliste juridique**
Éric COURDAVAULT • 134, Grande rue
☎ 02 32 77 47 31 | 06 60 70 07 15
- Équipement audiovisuel et de garage**
Franck LEFÈVRE *Technik Design Service*
12, rue des Ormetteaux
☎ 06 73 78 48 53
✉ franck.lefevre27@wanadoo.fr
- Produits entretien** - Coach *STANHOME*
Carine DELAMARE • 11 bis, Grande rue
☎ 06 74 30 15 79 ✉ arnaud.carine1@stanhome.fr
🌐 www.stanhome.fr
- NOUVEAU** **Rédactrice - pigiste** (papier & Internet)
Florence DESCHESNE
25, rue de la Roque
☎ 06 77 66 27 90
✉ florence.deschesne@laposte.net
- Soutien scolaire - Assistance administrative**
Patrick LEWILLE • 12 bis, rue de Seine
☎ 06 71 81 56 67 ✉ sap27950@orange.fr

*CESU : Chèque Emploi Service Universel *Défisicalisation à 50 %*

SUDOKU 588

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 3 | 6 | 9 | 5 | 2 | 7 | 1 | 8 |
| 7 | 1 | 2 | 8 | 3 | 6 | 5 | 4 | 9 |
| 9 | 5 | 8 | 7 | 1 | 4 | 2 | 3 | 6 |
| 6 | 4 | 9 | 3 | 8 | 7 | 1 | 5 | 2 |
| 1 | 2 | 5 | 6 | 4 | 9 | 3 | 8 | 7 |
| 3 | 8 | 7 | 1 | 2 | 5 | 6 | 9 | 4 |
| 2 | 7 | 4 | 5 | 9 | 1 | 8 | 6 | 3 |
| 8 | 9 | 1 | 2 | 6 | 3 | 4 | 7 | 5 |
| 5 | 6 | 3 | 4 | 7 | 8 | 9 | 2 | 1 |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 7 | 9 | 2 | 5 | 4 | 8 | 1 | 3 |
| 5 | 2 | 3 | 7 | 8 | 1 | 4 | 6 | 9 |
| 4 | 1 | 8 | 9 | 3 | 6 | 2 | 7 | 5 |
| 2 | 8 | 6 | 4 | 9 | 3 | 7 | 5 | 1 |
| 9 | 5 | 4 | 1 | 2 | 7 | 3 | 8 | 6 |
| 1 | 3 | 7 | 5 | 6 | 8 | 9 | 4 | 2 |
| 7 | 6 | 5 | 3 | 4 | 9 | 1 | 2 | 8 |
| 3 | 4 | 2 | 8 | 1 | 5 | 6 | 9 | 7 |
| 8 | 9 | 1 | 6 | 7 | 2 | 5 | 3 | 4 |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 2 | 7 | 5 | 6 | 1 | 9 | 4 | 8 |
| 4 | 1 | 8 | 7 | 2 | 9 | 5 | 6 | 3 |
| 6 | 9 | 5 | 3 | 4 | 8 | 1 | 2 | 7 |
| 8 | 5 | 9 | 6 | 1 | 4 | 3 | 7 | 2 |
| 2 | 4 | 1 | 8 | 3 | 7 | 6 | 9 | 5 |
| 7 | 6 | 3 | 2 | 9 | 5 | 4 | 8 | 1 |
| 5 | 8 | 4 | 9 | 7 | 3 | 2 | 1 | 6 |
| 1 | 3 | 6 | 4 | 8 | 2 | 7 | 5 | 9 |
| 9 | 7 | 2 | 1 | 5 | 6 | 8 | 3 | 4 |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 9 | 7 | 8 | 3 | 2 | 4 | 1 | 6 |
| 4 | 6 | 8 | 7 | 9 | 1 | 2 | 3 | 5 |
| 2 | 3 | 1 | 4 | 6 | 5 | 8 | 7 | 9 |
| 9 | 1 | 6 | 3 | 4 | 8 | 7 | 5 | 2 |
| 8 | 2 | 3 | 5 | 7 | 6 | 1 | 9 | 4 |
| 7 | 5 | 4 | 1 | 2 | 9 | 6 | 8 | 3 |
| 1 | 4 | 2 | 9 | 8 | 3 | 5 | 6 | 7 |
| 6 | 8 | 9 | 2 | 5 | 7 | 3 | 4 | 1 |
| 3 | 7 | 5 | 6 | 1 | 4 | 9 | 2 | 8 |

LOCATIONS & CHAMBRES D'HÔTES

LOCATIONS TOURISTIQUES

- Monique GUTKNECHT | HG2M | 59, Grande rue
 📞 06 16 75 72 63
 ✉ contact@hg2m.fr 🌐 www.hg2m.fr
 - Françoise CHAMPAGNE | 3 rue de la Vieille Tour
 📞 02 32 53 73 51 | 06 89 04 18 11
 ✉ francoise.champagne@orange.fr
 🌐 www.3p-home.com
 - Odette COLOMBINI | 6, rue des Ormetteaux
 📞 01 46 03 60 36 | 06 62 64 60 36
 - Michel & Évelyne LUCET | 118, Grande Rue
 📞 02 77 02 02 52 | 06 16 61 01 13
 ✉ michel.lucet@sfr.fr
- ### CHAMBRES D'HÔTES
- Gérard & Jacqueline TILLET Les Chardonnerets
 11, rue des Loges
 📞 02 32 52 71 15 | 06 13 54 48 91
 ✉ gerardtillet@aol.com 🌐 www.les-chardonnerets.com

VÉTÉRINAIRE

Olivier COIFFIER • 1, rue Haguerie
 📞 02 32 69 12 56 ✉ vetportmort@hotmail.com
 Sur rendez-vous | 9h - 11h45 | 14h - 18h45
 Samedi 10h - 14h | Fermé le Mardi

→ UTILES

- ASCA | Association pour la Stérilisation des Chats
 Andelysiens 📞 06 75 06 62 96
- EAU Raccordement | SNA
 N°Vert 📞 0 800 877 915 | 🌐 eauenligne.sna27.fr
- ÉLECTRICITÉ | Branchement | EDF Évreux
 📞 09 69 32 15 15
- CPAM | Caisse Primaire d'Assurance Maladie 📞 36 46
- PÔLE EMPLOI 📞 39 49
- RÉFÉRENT CITOYEN | Maryse MATIAS-CAETANO
 ✉ referentcitoyen@port-mort.com
- SOS Abeilles Marie | Port-Mort 📞 06 26 84 78 62
- SOS Guêpes S'-Aubin s/Gaillon 📞 06 43 27 87 61
- SPANC | Service Public d'Assainissement Non Collectif
 📞 02 32 71 25 20 🌐 www.sna.fr
- SyGOM | Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères
 📞 02 32 54 47 64 🌐 www.sygom.fr
- TÉLÉPHONE | Branchement | Orange 📞 39 00
- VNF | Voies Navigables de France | Gaillon
 📞 02 32 53 91 83

→ URGENCES 24H/24 7J/7

- 112 Toutes urgences (prioritaire à partir d'un mobile)
- 114 Urgences par SMS (malentendants, aphasiques)
- 15 SAMU
- 17 Gendarmerie | Les Andelys 📞 02 32 54 03 17
- 18 Pompiers
- Enfance en danger 📞 119
- Violences femmes info 📞 39 19
- Médecin de garde 📞 116 117
- ▶ après 20h + samedis, dimanches et jours fériés
- Pharmacie de garde 📞 32 37 (Audiotel 0,35 €/min)
- Centre Hospitalier Eure-Seine
 Vernon 📞 02 32 71 66 00 | Évreux 📞 02 32 33 80 00
- Eau SNA N°Vert 📞 0 800 877 915
- Électricité Enedis 📞 09 72 67 50 27
- Gaz GrDF 📞 0 800 47 33 33
- SNCF 📞 31 17
- Téléphone Orange | Dommage réseau > par Internet uniquement 🌐 dommages-reseaux.orange.fr

Mairie

87, Grande rue

📞 02 32 52 61 46

✉ mairie@port-mort.com
 🌐 www.port-mort.com

Horaires d'ouverture

Lundi : 15h - 18h | Mercredi : 10h - 12h
 Jeudi : 9h30 - 11h | Samedi : 9h - 11h30

S.N.A.

Seine Normandie Agglomération

12, rue de la Mare à Jouy
 27120 DOUAINS

📞 02 32 53 50 03

✉ accueil@cape27.fr
 🌐 www.sna.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi > Vendredi 8h30 - 12h00 | 13h30 - 17h30

Centre de Tri Postal

En cas de fermeture du Relais Poste du Café de la Mairie les objets avisés pourront être retirés dès le jour même à partir de 14h.

9, rue Lavoisier (à côté d'ALDI) 27600 AUBEVOYE

📞 02 76 76 00 10

Horaires d'ouverture :

Lundi > Vendredi : 8h30 - 10h15 | 13h30 - 17h30
 Samedi : 8h30 - 12h30

Déchets verts

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2010

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS

est **totale**ment interdit

du 15 mars au 15 octobre

et le reste de l'année

à moins de 50 m des habitations.

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS

est **interdit toute l'année**.

Déchets ménagers

Collecte le **JEUDI** matin.

Sortir sacs et conteneurs le **MERCREDI SOIR**

En cas de jour férié **avant le jeudi ou le jeudi même**, la collecte est décalée d'une journée.

Sacs jaunes de tri sélectif disponibles en mairie **gratuitement** (recyclables papier, etc.)

Déchèterie

3 rue de l'étang - AUBEVOYE - 📞 02 32 53 26 35

Horaires d'accès :

HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi > Samedi | 8h30-11h45 • 14h-16h45

ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi > Samedi | 8h30-11h45 • 14h-17h45

Modalités d'accès

Le formulaire pour obtenir votre vignette d'accès est disponible **exclusivement à l'accueil de la déchèterie**. Pièces à fournir : justificatif de domicile et copie de la carte grise du véhicule concerné.

Info Bruits

Par arrêté préfectoral du 17 juin 1998,

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

LUNDI > VENDREDI

8h30 - 12h | 14h - 19h30

Professionnels : 8h - 19h30

SAMEDI

9h - 12h | 15h - 19h

DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS

10h - 12h

ligne 220 VERNON ↔ GAILLON ↔ LES ANDELYS ↔ TOURNY

LIAISON ROUTIÈRE Horaires valables du 27 AOÛT 2018 au 25 AOÛT 2019 inclus

→ VERNON

| Jours de fonctionnement | Lu-Sa | Lu-Sa* | Lu-Sa |
|----------------------------|---------------|--------|-------|
| Période de validité | PS / PVS / VS | | |
| GAILLON / Lycée A. Malraux | 06:37 | 12:19 | 17:37 |
| AUBEVOYE / Av. de l'Europe | 06:43 | 12:26 | 17:47 |
| PORT-MORT : | | | |
| • Vieille côte | 06:51 | 12:32 | 17:53 |
| • Mairie | 06:52 | 12:33 | 17:56 |
| • Ancienne mare | 06:53 | 12:34 | 17:57 |
| • La ferme | 06:54 | 12:35 | 17:58 |
| VERNON / Gare Routière | 07:07 | 12:50 | 18:14 |

→ AUBEVOYE → GAILLON

| Jours de fonctionnement | Lu-Ve | Lu-Sa | Lu-Sa* | Lu-Sa |
|----------------------------|---------------|-------|--------|-------|
| Période de validité | PS / PVS / VS | | | |
| VERNON / Gare Routière | 07:17 | 08:20 | 15:40 | 18:30 |
| PORT-MORT : | | | | |
| • La ferme | 07:27 | 08:32 | 15:52 | 18:46 |
| • Ancienne mare | 07:28 | 08:33 | 15:53 | 18:47 |
| • Mairie | 07:29 | 08:34 | 15:54 | 18:48 |
| • Vieille côte | 07:30 | 08:35 | 15:55 | 18:49 |
| AUBEVOYE / Av. de l'Europe | | 08:40 | 16:02 | 18:57 |
| GAILLON / Lycée A. Malraux | 07:44 | 08:43 | 16:07 | 19:02 |

↳ Légendes

* : Ne circule que les mercredis et samedis au mois d'août.

PS : Période scolaire

PVS : Petites vacances scolaires

VS : Vacances d'été

↳ Vacances scolaires

Toussaint > 21/10/2018 au 04/11/2018 inclus

Noël > 23/12/2018 au 06/01/2019 inclus

Hiver > 10/02/2019 au 24/02/2019 inclus

Printemps > 07/04/2019 au 22/04/2019 inclus

Début vacances d'été > 07/07/2019

↳ Titre de transport

À l'unité : 2 € | Carte 10 trajets : 12 €

Enfant accompagné (-10 ans) : 1 €

Enfant accompagné (-4 ans) : gratuit

Abonnement mensuel (-26 ans) : 15 €

Abonne ment trimestriel I (~ 26 ans) : 45 €

Abonnement mensuel : 40 €

Abonnement trimestriel : 100 €

transports.normandie.fr



Conditions de parution dans la rubrique A VOTRE SERVICE • Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.

• Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc.) en mairie.

CONSEIL MUNICIPAL | Maire Christian LORDI | Adjoints : 1- François LABIGNE 2- Évelyne LUCET | Conseillers Gilles AULOY - Christian CHOMIENNE - Pascale LACHINE - François LEHALLEUR - Michaël LESUEUR - Jean-Louis MANSOIS - Edmond MATIAS-CAETANO - Maryse MATIAS-CAETANO - Gérard MOREAU - Philippe PLÉ - **PERSONNEL COMMUNAL** | Secréariat de mairie Édith DELAPLACE | Espaces verts Patricia CLERFEUILLE - Laura FOULON | Entretien David LIGNY | Ménage locaux Séverine ALLAMANCHE - Léa BOURSIER | Péricolaire | Restaurant Séverine ALLAMANCHE | Encadrement Séverine ALLAMANCHE - Léa BOURSIER - Marjory LHUILLIER - Graziella ROGER | ATSEM Graziella ROGER | Communication - Internet Alain CLERFEUILLE MENTIONS LÉGALES | Périodique communal trimestriel rédigé et édité par la commune de Port-Mort (27-Eure) Directeur de Publication C. LORDI Vice-président commission communication E. LUCET Membres G. AULOY - F. LABIGNE - G. MOREAU Comité consultatif G. ALQUIER - A. CLERFEUILLE Maquette Alain CLERFEUILLE | Parution Trimestrielle Tirage 500 exemplaires Impression Graphy (69) | Dépôt légal Novembre 2018 | Courriel journal@port-mort.com

